

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04225

Numéro SIREN : 879 247 419

Nom ou dénomination : HOTEL DE LA PLAGE LE PONANT

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt 3795

Ci-après la « Société »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le trente juin,
A 15h30,

Au siège social de la Société,

[...]

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« Associé Unique »),

A pris, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des décisions relatives à la Société sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; constatation que les capitaux propres ont été reconstitués ;
- [...]
- pouvoirs en vue des formalités.

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; constatation que les capitaux propres ont été reconstitués)

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Origine :

« Report à nouveau »	-129.369 euros
Bénéfice exercice	133.759 euros

Total Bénéfice distribuable : 4.390 euros

Affectation :

« Report à nouveau »	4.290 euros
« Réserve légales »	100 euros

Après affectation le compte « report à nouveau » affichera un solde de 4.290 euros.

Constate que les capitaux propres ont été reconstitués.

Prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent.

[...]

QUATRIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

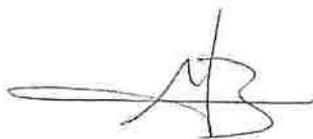
L'Associé Unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et plus particulièrement à Maître Henri de CROZALS, SCP DORIA AVOCATS, 23 bis rue Maguelone – 34000 Montpellier, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il est établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et qui demeurera consigné sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE



Le Président
SAS ARRELIA
Représentée par SARL HMBL
Représentée par Monsieur Matthieu BLANC